



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire relative
à la réalisation des travaux de mise à 2 × 2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RN 79)
entre Sazeret (Allier) et Digoin (Saône-et-Loire)
à la demande de la société ALIAE (Autoroute de Liaison Atlantique Europe)

Par arrêté n°3506/2020 du 16 décembre 2020 une enquête parcellaire complémentaire relative au projet de travaux de mise à 2X2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RN 79) entre Sazeret (Allier) et Digoin (Saône-et-Loire) est prescrite à la demande d'ALIAE, **du lundi 25 janvier 2021 à compter de 9H00 jusqu'au vendredi 12 février 2021 à 12H00**, en vue de l'acquisition de parcelles nécessaires à sa réalisation.

Le périmètre de l'enquête parcellaire complémentaire concerne le territoire des communes de Sazeret, Deux-Chaises, Tronget, Cressanges, Besson, Chemilly, Toulon-sur-Allier, Montbeugny, Thiel-sur-Acolin, Dompierre-sur-Besbre, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Saligny-sur-Roudon, Coulanges, Molinet et Chassenard.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Toulon-sur-Allier.

La procédure d'enquête publique précitée sera conduite par une commission d'enquête composée de Madame Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services en collectivité territoriale en retraite désignée présidente et de Monsieur Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des Eaux et Forêts en retraite et Monsieur Alain LORIOLE, directeur général des services en collectivité territoriale en retraite, nommés membres titulaires.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête parcellaire sera consultable :

- sur support papier en mairies de Sazeret, Deux-Chaises, Tronget, Cressanges, Besson, Chemilly, Toulon-sur-Allier, Montbeugny, Thiel-sur-Acolin, Dompierre-sur-Besbre, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Saligny-sur-Roudon, Coulanges, Molinet et Chassenard, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».
- en version dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Toulon-sur-Allier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions sur les limites des biens à exproprier et les emprises projetées :

- sur les registres d'enquête préalablement ouverts, cotés et paraphés par les maires et déposés en mairies de Sazeret, Deux-Chaises, Tronget, Cressanges, Besson, Chemilly, Toulon-sur-Allier, Montbeugny, Thiel-sur-Acolin, Dompierre-sur-Besbre, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Saligny-sur-Roudon, Coulanges, Molinet et Chassenard, aux jours et horaires habituels d'ouverture,

.../...

– par courrier postal adressé au maire de la commune concernée qui les joindra au registre, ou à la présidente de la commission d'enquête en utilisant l'adresse de la mairie de Toulon-sur-Allier – siège principal de l'enquête,

– par voie électronique à l'adresse suivante : pref-avis-public@allier.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique seront transmises à la commission d'enquête et consultables en mairie de Toulon-sur-Allier – siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier, à l'adresse suivante :

www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

En outre, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition des intéressés lors de permanences, aux lieux, dates et horaires suivants :

- | | |
|---|--|
| – en mairie de Deux-Chaises , | le 26 janvier 2021, de 10H00 à 12H00, |
| – en mairie de Tronget , | le 27 janvier 2021, de 13H30 à 15H30, |
| – en mairie de Cressanges , | le 29 janvier 2021, de 10H00 à 12H00, |
| – en mairie de Besson , | le 29 janvier 2021, de 14H00 à 16H00, |
| – en mairie de Chemilly , | le 25 janvier 2021, de 14H00 à 15H00, |
| – en mairie de Toulon-sur-Allier , | le 25 janvier 2021, de 9H00 à 12H00, |
| | ainsi que le 12 février 2021, de 9H00 à 12H00, |
| – en mairie de Montbeugny , | le 1 ^{er} février 2021, de 10H00 à 12H00, |
| – en mairie de Thiel-sur-Acolin , | le 1 ^{er} février 2021, de 13H30 à 15H30, |
| – en mairie de Dompierre-sur-Besbre , | le 3 février 2021, de 13H30 à 15H30, |
| – en mairie de Diou , | le 3 février 2021, de 10H00 à 12H00, |
| – en mairie de Pierrefitte-sur-Loire , | le 5 février 2021, de 10H00 à 12H00, |
| – en mairie de Saligny-sur-Roudon , | le 5 février 2021, de 15H30 à 16H30, |
| – en mairie de Coulanges , | le 8 février 2021, de 14H00 à 16H00, |
| – en mairie de Molinet , | le 8 février 2021, de 10H00 à 12H00, |
| – en mairie de Chassenard , | le 5 février 2021, de 13H00 à 15H00. |

Dès leur réception, une copie du procès-verbal et de l'avis motivé de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies précitées lieux d'enquête et à la préfecture de l'Allier, pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pour la même durée sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « toutes les consultations publiques ».